

AVIS DE CONSTITUTION

CABINET D'AVOCATS SELARL FENUAVOCATS
Avocats au barreau de Papeete

CONVERGENCE

Annonce n° 34915

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI.

Dénomination : CONVERGENCE.

Capital : 100 000 F CFP.

Siège social : PK 11,500, côté montagne à Punaauia, (Tahiti) ou BP 20130, 98713 Papeete (Tahiti).

- Objet :**
- l'acquisition, la prise à bail, la construction de tous immeubles en Polynésie française, et notamment à Tahiti,
 - la mise en valeur, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles appartenant à la société, la constitution de toutes garanties portant sur les biens de la société, de tous emprunts contractés en vue de la réalisation de son objet, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher à cet objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, ce compris, de manière non exhaustive :
 - la réfection, la rénovation ou la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;
 - l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ;
 - la réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivisés ;
 - l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;
 - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce par voie de caution hypothécaire ;
 - la société pourra également procéder à des acquisitions immobilières par voie d'adjudication dans le cadre de vente aux enchères sur saisies immobilières auprès du tribunal de 1^{re} instance de Papeete (Tahiti).

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Gérant : M. Heinere Olivier Edmond Natuaevaru TEROROTUA, né le 10 février 1978 à Papeete (Tahiti), de nationalité française, chef de projet, marié, demeurant PK 11,500, côté montagne à Punaauia, ou BP 20130, 98713 Papeete, Tahiti.

Clauses d'agrément ou d'inaliénabilité : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, et ne peuvent être cédées à tous autres tiers étrangers à la société, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les 3/5e des parts sociales. La transmission des parts sociales par voie de succession ou de liquidation de communauté est soumise à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins les 3/5e des parts sociales, sauf pour les héritiers déjà associés, en cas de transmission pour cause de mort, et pour les conjoints déjà associés, en cas de liquidation de communauté.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

AVIS DE CONSTITUTION

BON A MANGER

Annonce n° 83287

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL.

Dénomination : BON A MANGER.

Enseigne : SNACK JACO.

Capital : 100 000 F CFP divisé en 100 parts de 1 000 F CFP chacune.

Siège social : PK 4,800, côté mer, Arue.

- Objet :**
- restauration rapide, snack ;
 - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Gérant : M. Jacob de VIVILLE, de nationalité française, né le 25 février 1967 à Papeete, domicilié à PK 4,800, côté mer, Arue est désigné statutairement en qualité de gérant.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

AVIS DE CONSTITUTION

CABINET D'AVOCATS SELARL FENUAVOCATS
Avocats au barreau de Papeete

NATHOHA

Annonce n° 15395

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL.

Dénomination : NATHOHA.

Capital : 100 000 F CFP.

Siège social : PK 11,500, côté montagne à Punaauia (Tahiti), ou BP 20130, 98713 Papeete (Tahiti).